



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Valorisation des statistiques  
et observatoires**

**La construction neuve  
en Bretagne  
à fin janvier 2024**

**Février 2024  
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance  
Prospective et Évaluation**

# De début février 2023 à fin janvier 2024

## Des mises en chantier de logements qui baissent nettement

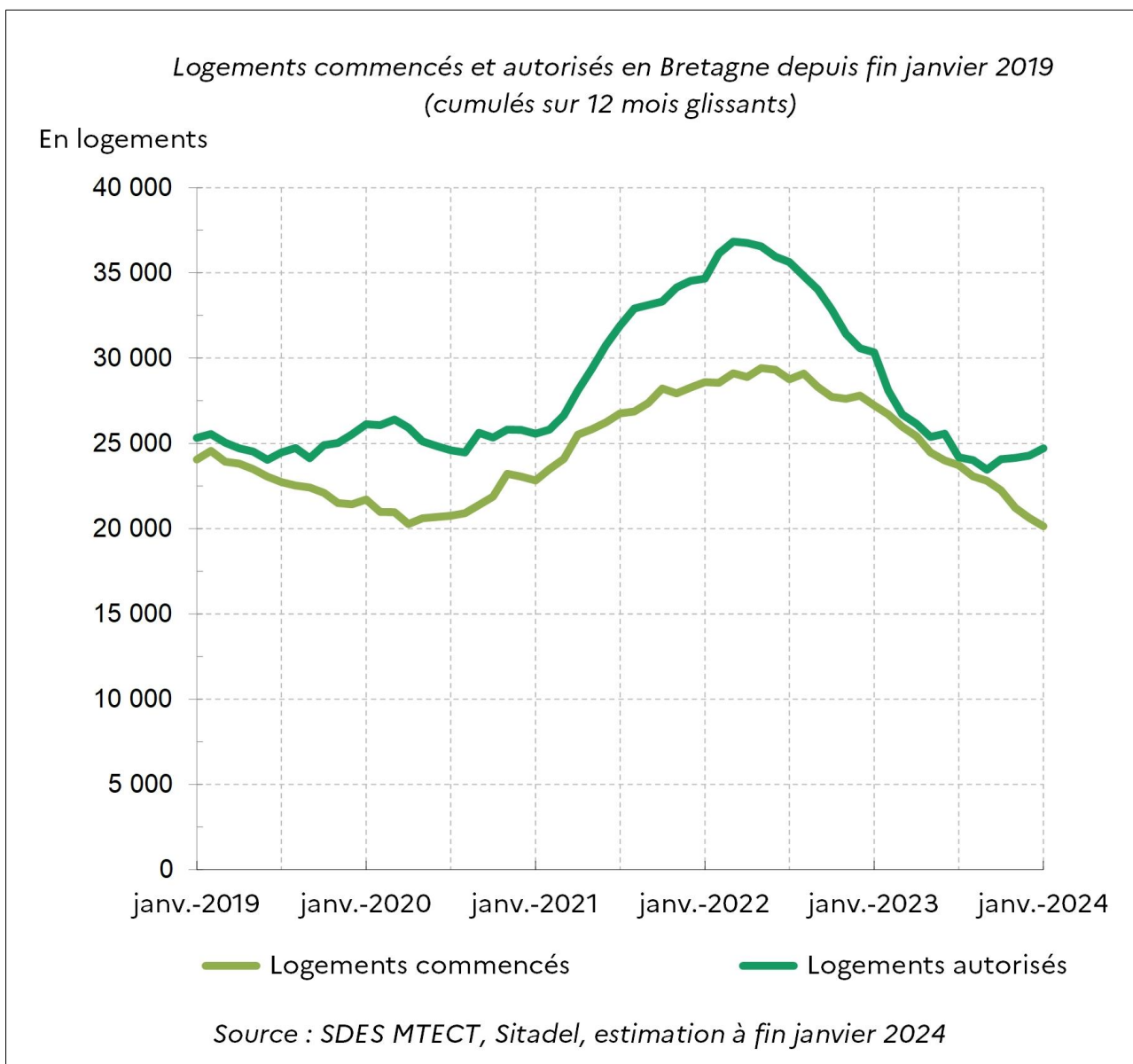
De février 2023 jusqu'à fin janvier 2024 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés fléchit dans la région. Ce fléchissement de - 26,0 % s'avère de même ampleur que celui observé en France (- 24,6 %).

Les mises en chantier de logements à l'échelle nationale sont à un niveau inférieur à celui observé au cours des vingt dernières années.

Dans la région comme au niveau national, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les logements autorisés à la construction entre début février 2023 et fin janvier 2024, baissent de - 18,6 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de - 23,4 % en France. Cela représente 5 600 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période un an auparavant.

Sur 3 mois glissants entre début novembre 2023 et fin janvier 2024, les dépôts de permis de construire progressent cependant de + 10,2 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, mais fléchissent de - 2,1 % en France.



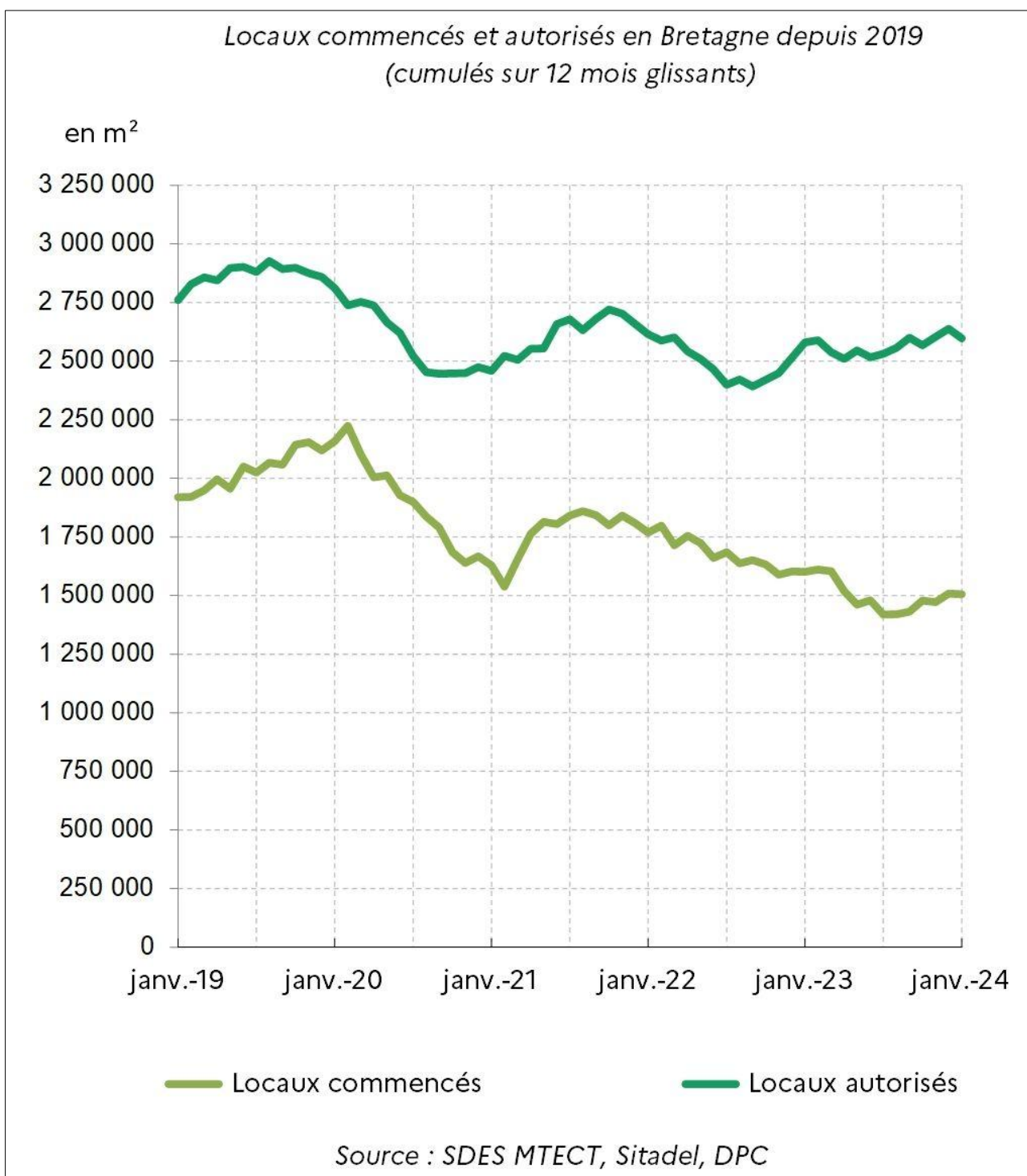
Lien vers la publication nationale logements : [Publication nationale logements](#)

# Fléchissement des mises en chantier de locaux en Bretagne. Et stabilité des autorisations.

De février 2023 jusqu'à fin janvier 2024, 1 510 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier fléchissent de - 6,0 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux diminuent de - 14,7 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction augmentent de + 0,7 % en Bretagne entre début février 2023 et fin janvier 2024 par rapport à la même période en 2022, et diminuent de - 5,2 % en France sur la même période.



Lien vers la publication nationale locaux : [Publication nationale locaux](#)

# Les mises en chantier de logements

## Les mises en chantier sur 12 mois

De février 2023 à fin janvier 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 700	300	2 000	600	2 600
Finistère	2 400	600	3 100	1 700	4 700
Ille-et-Vilaine	2 400	600	3 000	4 800	7 800
Morbihan	2 600	400	3 000	1 900	5 000
<b>Bretagne</b>	<b>9 200</b>	<b>1 900</b>	<b>11 100</b>	<b>9 000</b>	<b>20 100</b>
France	87 400	32 700	120 100	171 000	291 100
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 29,3	- 16,8	- 27,7	- 31,0	- 28,5
Finistère	- 29,7	+ 11,8	- 24,0	- 19,0	- 22,3
Ille-et-Vilaine	- 35,9	+ 20,9	- 29,5	- 33,1	- 31,8
Morbihan	- 29,6	- 25,8	- 29,1	+ 10,8	- 17,5
<b>Bretagne</b>	<b>- 31,3</b>	<b>- 2,1</b>	<b>- 27,6</b>	<b>- 24,0</b>	<b>- 26,0</b>
France	- 33,1	- 15,5	- 29,1	- 21,1	- 24,6

\* février 2023 à fin janvier 2024 / février 2022 à fin janvier 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin janvier 2024

## Les mises en chantier sur 3 mois

De novembre 2023 à fin janvier 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	300	100	400	300	700
Finistère	400	200	600	400	900
Ille-et-Vilaine	400	100	500	1 700	2 200
Morbihan	400	100	500	700	1 200
<b>Bretagne</b>	<b>1 600</b>	<b>500</b>	<b>2 100</b>	<b>3 000</b>	<b>5 100</b>
France	17 000	9 700	26 700	58 500	85 200
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 37,1	- 23,5	- 34,7	- 12,4	- 27,2
Finistère	- 46,1	+ 13,8	- 37,1	- 52,6	- 44,1
Ille-et-Vilaine	- 46,5	+ 25,8	- 39,3	- 22,4	- 27,4
Morbihan	- 49,5	- 20,3	- 45,5	+ 30,0	- 18,3
<b>Bretagne</b>	<b>- 45,6</b>	<b>- 2,5</b>	<b>- 39,6</b>	<b>- 20,1</b>	<b>- 29,4</b>
France	- 38,7	- 8,9	- 30,4	- 19,5	- 23,3

\* novembre 2023 à fin janvier 2024 / novembre 2022 à fin janvier 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin janvier 2024

# Les autorisations de logements

## Les autorisations sur 12 mois

De février 2023 à fin janvier 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 900	500	2 400	1 500	3 900
Finistère	2 600	700	3 300	3 100	6 500
Ille-et-Vilaine	2 400	1 200	3 600	4 400	7 900
Morbihan	2 700	700	3 300	3 100	6 400
<b>Bretagne</b>	<b>9 500</b>	<b>3 100</b>	<b>12 600</b>	<b>12 100</b>	<b>24 700</b>
France	91 300	44 000	135 300	234 000	369 300
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 21,3	+ 0,4	- 17,6	- 5,6	- 13,3
Finistère	- 23,4	- 16,6	- 21,9	+ 8,8	- 9,6
Ille-et-Vilaine	- 33,0	+ 40,5	- 19,3	- 41,0	- 32,9
Morbihan	- 27,2	+ 0,6	- 22,8	+ 20,3	- 6,8
<b>Bretagne</b>	<b>- 26,7</b>	<b>+ 6,6</b>	<b>- 20,6</b>	<b>- 16,3</b>	<b>- 18,6</b>
France	- 30,4	- 23,5	- 28,3	- 20,3	- 23,4

\* février 2023 à fin janvier 2024 / février 2022 à fin janvier 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin janvier 2024

## Les autorisations sur 3 mois

De novembre 2023 à fin janvier 2024

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	400	100	500	300	800
Finistère	600	200	800	1 000	1 700
Ille-et-Vilaine	500	500	1 000	1 200	2 200
Morbihan	600	200	800	1 200	2 000
<b>Bretagne</b>	<b>2 200</b>	<b>1 000</b>	<b>3 200</b>	<b>3 700</b>	<b>6 800</b>
France	20 700	10 900	31 500	55 700	87 200
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 16,3	+ 11,4	- 10,7	- 33,1	- 20,4
Finistère	- 18,7	+ 2,2	- 14,4	+ 124,7	+ 30,9
Ille-et-Vilaine	- 29,7	+ 52,9	- 5,0	- 17,9	- 12,4
Morbihan	- 19,3	+ 52,3	- 9,2	+ 231,3	+ 59,1
<b>Bretagne</b>	<b>- 21,5</b>	<b>+ 33,9</b>	<b>- 9,5</b>	<b>+ 35,8</b>	<b>+ 10,2</b>
France	- 24,4	+ 2,6	- 16,8	+ 8,8	- 2,1

\* novembre 2023 à fin janvier 2024 / novembre 2022 à fin janvier 2023

Source : SDES MTECT, Sitadel, estimations à fin janvier 2024

# Les mises en chantier de locaux d'activité

## Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De février 2023 à fin janvier 2024

Surface (en m <sup>2</sup> )	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	1 500	16 200	23 900	15 600	24 000	59 500	77 100	19 500	237 100
Finistère	7 000	31 500	41 300	14 700	22 100	161 200	35 900	41 500	355 300
Ille-et-Vilaine	8 300	96 700	54 000	7 900	61 200	119 100	150 400	95 800	593 300
Morbihan	7 500	34 700	35 900	27 400	45 300	65 400	56 800	47 000	319 900
<b>Bretagne</b>	<b>24 300</b>	<b>179 000</b>	<b>155 000</b>	<b>65 600</b>	<b>152 600</b>	<b>405 300</b>	<b>320 200</b>	<b>203 700</b>	<b>1 505 700</b>
France	551 500	3 087 000	2 235 800	960 800	2 930 500	3 663 000	4 642 900	3 996 800	22 068 300
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 57,6	- 27,6	- 10,3	- 8,9	- 35,0	- 32,8	+ 229,4	- 65,2	- 13,5
Finistère	+ 14,7	- 30,5	- 21,7	- 18,9	- 38,6	+ 29,7	- 47,6	- 30,6	- 13,6
Ille-et-Vilaine	- 37,0	- 14,4	- 10,3	- 66,1	- 14,2	+ 77,6	+ 33,2	+ 31,1	+ 11,1
Morbihan	+ 69,9	- 12,4	- 13,9	+ 39,5	- 4,0	- 15,5	- 49,1	+ 14,6	- 16,4
<b>Bretagne</b>	<b>- 10,7</b>	<b>- 18,7</b>	<b>- 14,5</b>	<b>- 16,2</b>	<b>- 20,3</b>	<b>+ 13,4</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>- 11,3</b>	<b>- 6,0</b>
France	- 23,3	- 11,3	- 23,7	- 23,2	- 2,0	- 16,3	- 20,2	- 7,1	- 14,7

\* février 2023 à fin janvier 2024 / février 2022 à fin janvier 2023 ; Source : SDES MTECT, Sitadel

## Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De novembre 2023 à fin janvier 2024

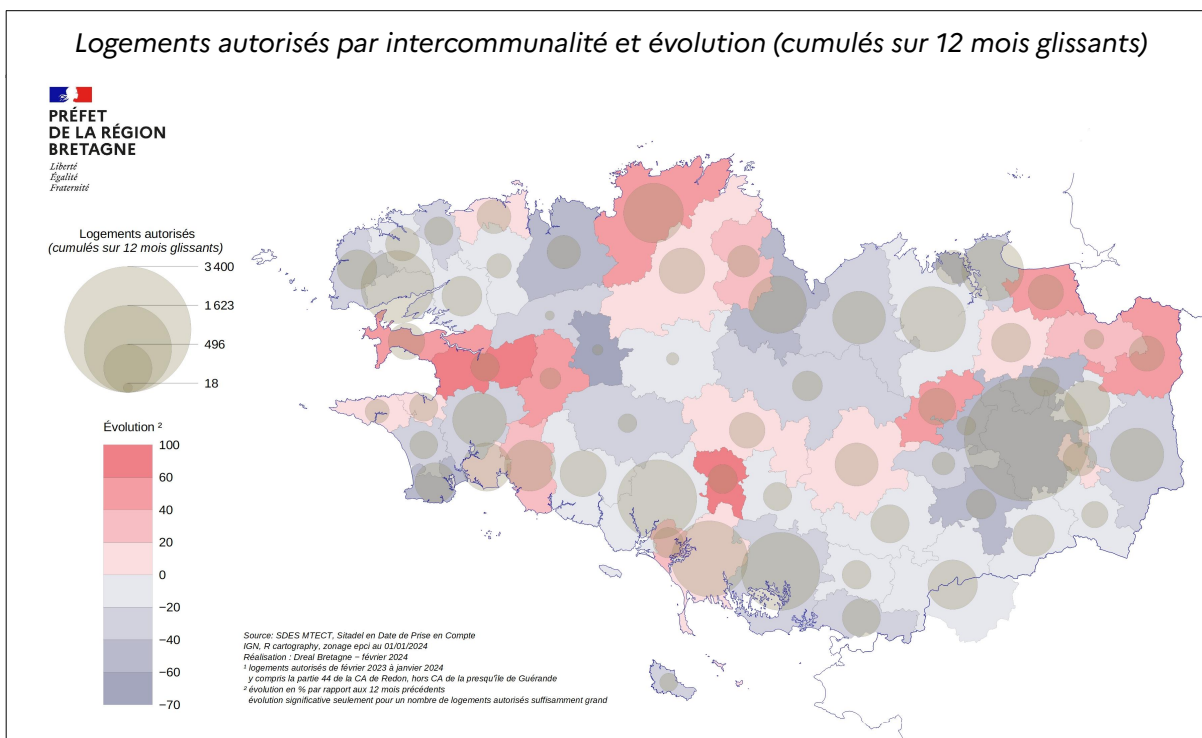
Surface (en m <sup>2</sup> )	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	0	4 300	7 800	4 800	11 400	16 000	6 700	5 800	56 700
Finistère	900	7 000	13 200	3 500	6 300	46 200	8 700	11 100	96 900
Ille-et-Vilaine	100	32 700	9 500	1 600	19 600	25 600	57 700	13 700	160 300
Morbihan	700	8 600	7 800	8 300	10 500	17 400	20 400	9 000	82 600
<b>Bretagne</b>	<b>1 600</b>	<b>52 600</b>	<b>38 200</b>	<b>18 200</b>	<b>47 800</b>	<b>105 100</b>	<b>93 400</b>	<b>39 600</b>	<b>396 600</b>
France	100 800	763 900	539 300	247 300	592 100	762 400	1 259 600	996 300	5 261 700
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 100,0	- 2,7	+ 15,4	+ 26,6	+ 88,9	+ 44,0	+ 25,9	- 43,6	+ 18,4
Finistère	- 79,8	- 67,3	- 26,3	+ 8,3	- 19,7	+ 68,3	- 50,0	+ 18,4	- 11,0
Ille-et-Vilaine	- 99,6	+ 1,9	- 45,4	- 76,9	+ 0,5	+ 71,4	+ 231,4	- 9,6	+ 17,9
Morbihan	+ 19,9	- 3,0	- 35,6	+ 125,4	- 33,8	+ 0,5	+ 203,2	- 21,6	+ 8,0
<b>Bretagne</b>	<b>- 90,8</b>	<b>- 21,3</b>	<b>- 29,3</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>- 2,9</b>	<b>+ 48,6</b>	<b>+ 99,6</b>	<b>- 14,5</b>	<b>+ 7,4</b>
France	- 47,8	- 7,2	- 23,4	- 10,8	- 16,2	- 23,7	+ 6,0	- 3,9	- 11,2

\* novembre 2023 à fin janvier 2024 / novembre 2022 à fin janvier 2023 ; source : SDES MTECT, Sitadel

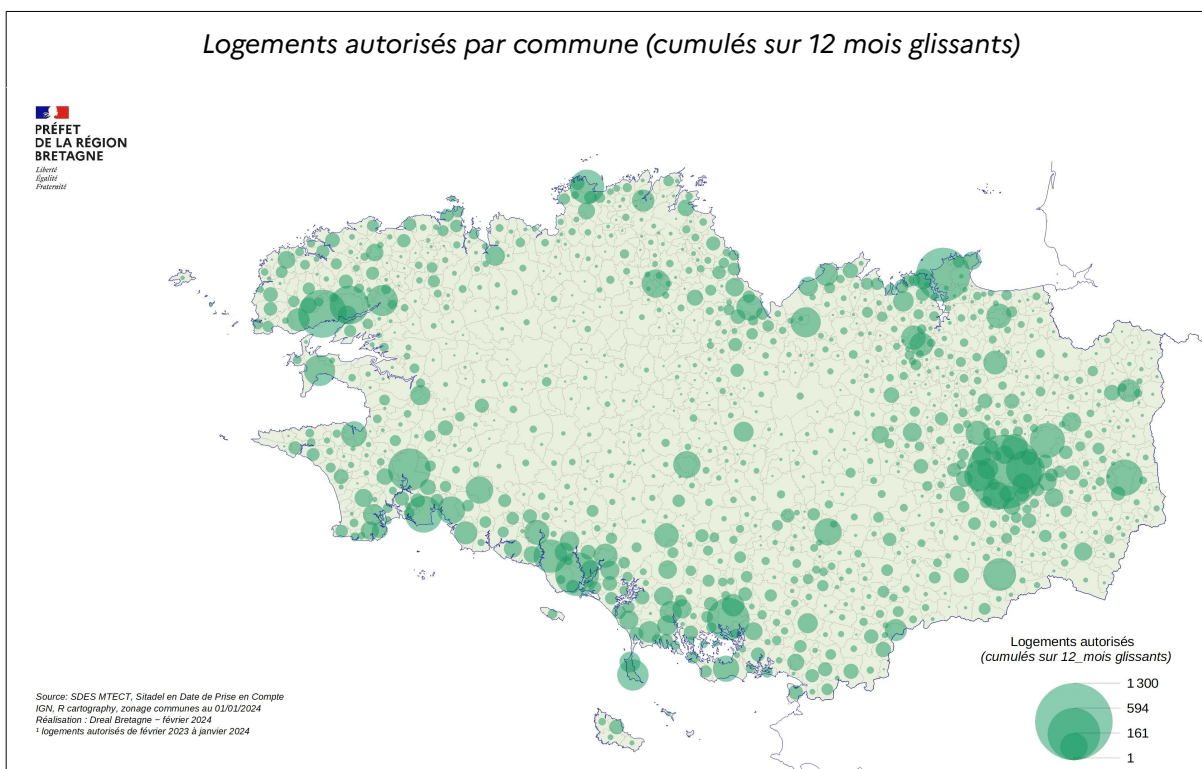
# Données complémentaires

## Logements

Une baisse du nombre de logements autorisés dans une majorité de territoires.



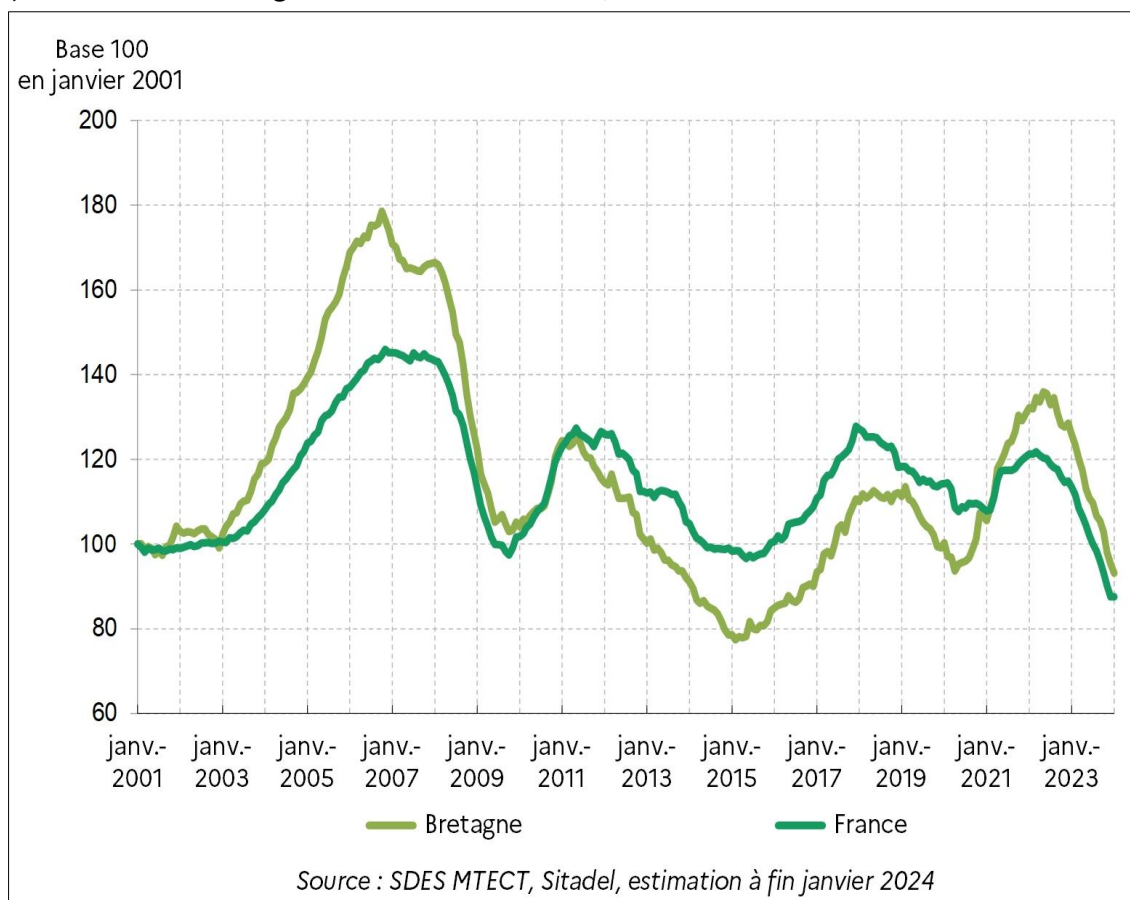
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Saint-Malo, Brest, Lorient, Vannes, Quimper, Vitré et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.



Au niveau national, des mises en chantier de logements à un niveau inférieur à celui observé au cours des vingt dernières années.

### Logements commencés en Bretagne et en France depuis 2001

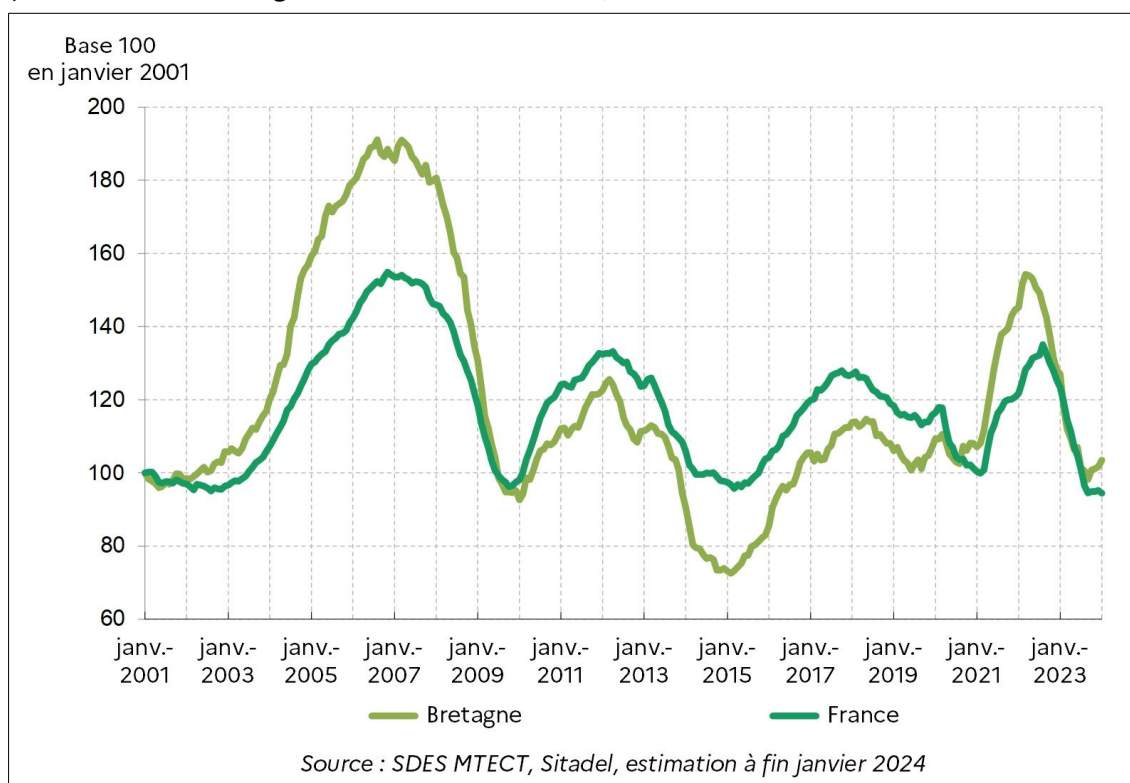
(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)



### Des autorisations de logements en très fort repli en France et en Bretagne

#### Logements autorisés en Bretagne et en France depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)

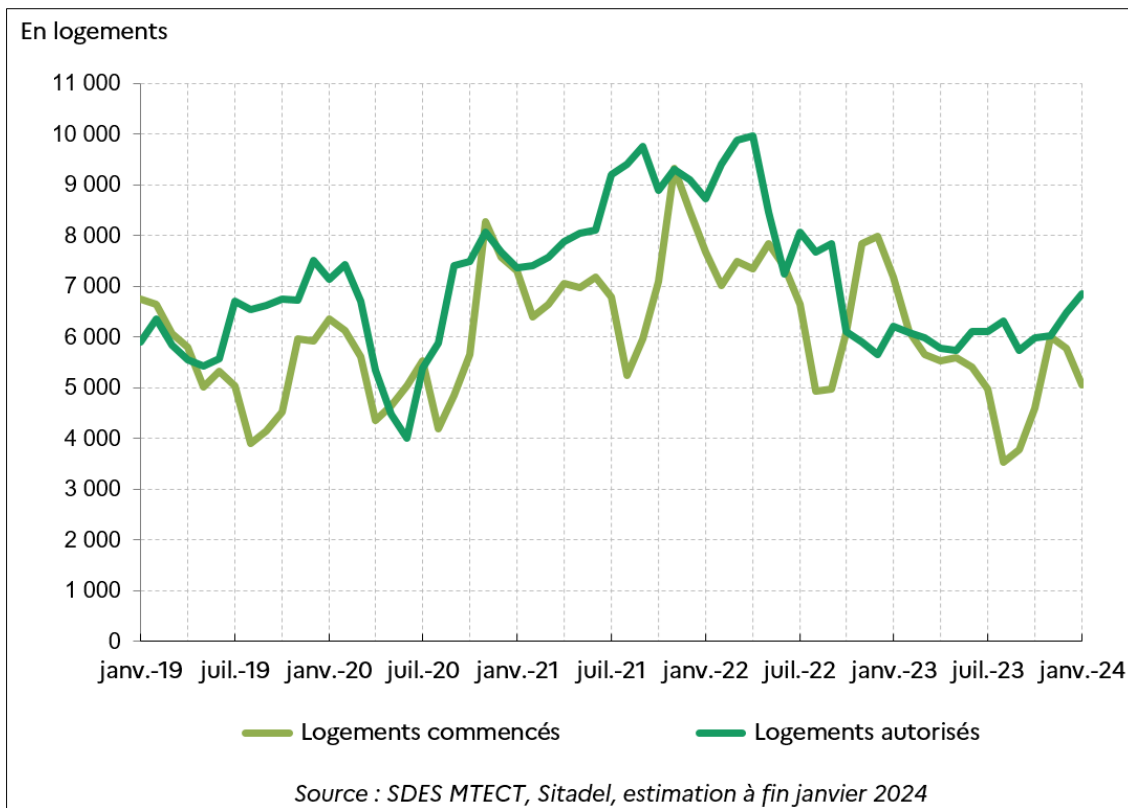




## Une progression en Bretagne des autorisations de logements cumulées sur 3 mois

### Logements autorisés et commencés en Bretagne depuis 2019

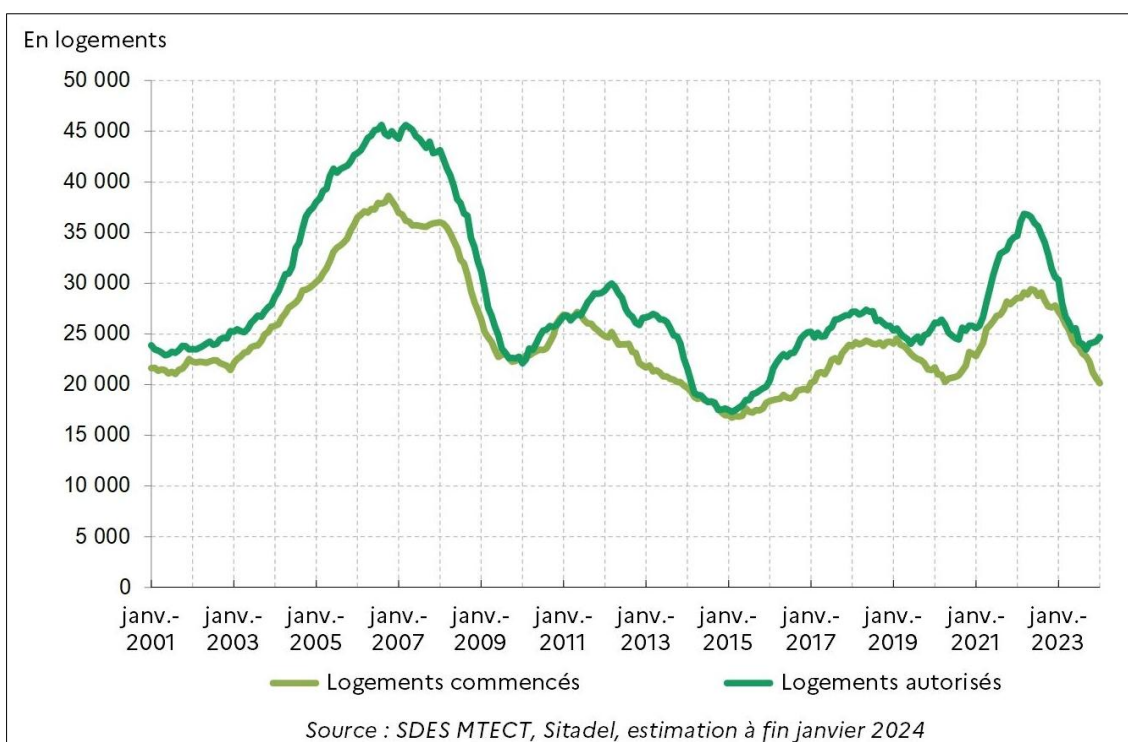
(cumulés sur 3 mois glissants)



Des mises en chantier de logements en Bretagne en fort repli depuis mi-2022 et au niveau de début 2020.

### Logements autorisés et commencés en Bretagne depuis 2001

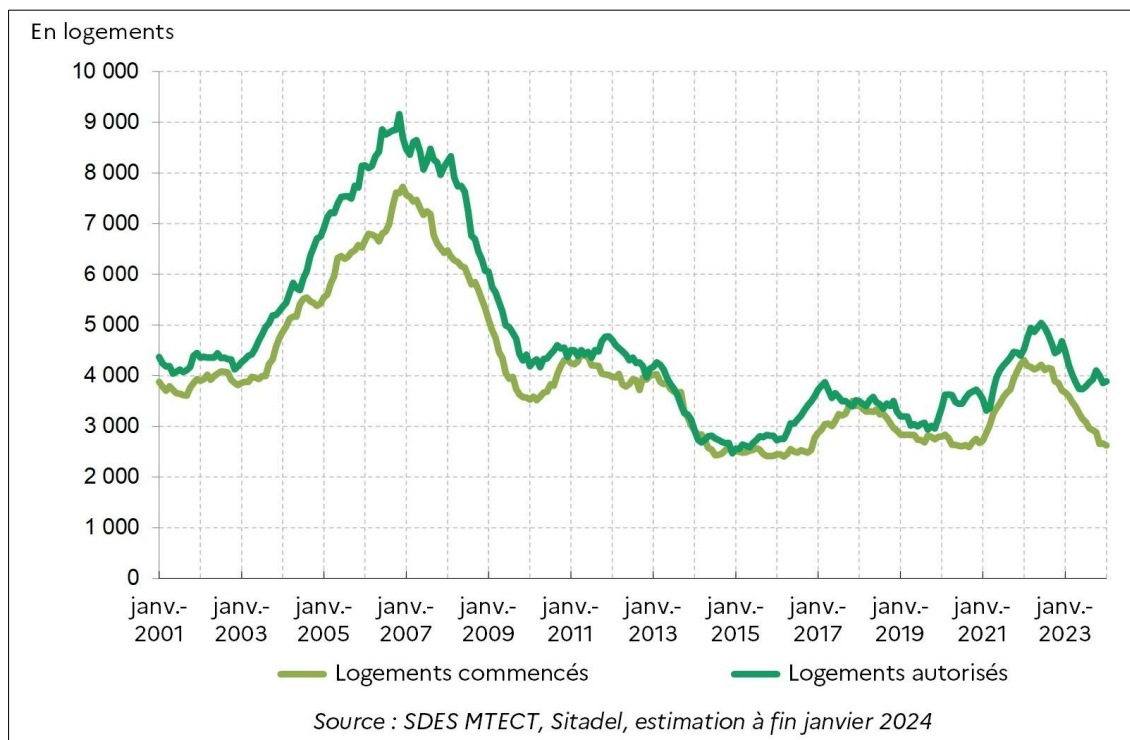
(cumulés sur 12 mois glissants)



## Des mises en chantier de logements dans les Côtes-d'Armor en fort repli depuis mi-2022 et au niveau de 2020.

### Logements autorisés et commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2001

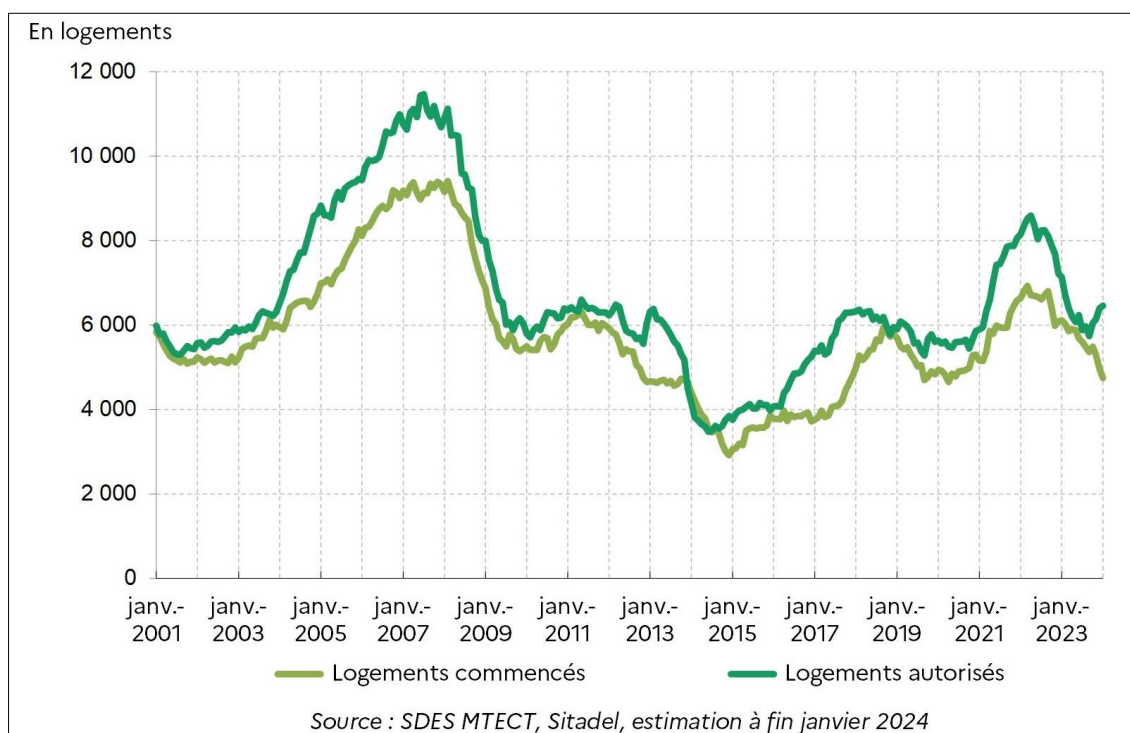
(cumulés sur 12 mois glissants)



## Des mises en chantier et des autorisations de logements dans le Finistère en baisse, et au niveau de 2020.

### Logements autorisés et commencés dans le Finistère depuis 2001

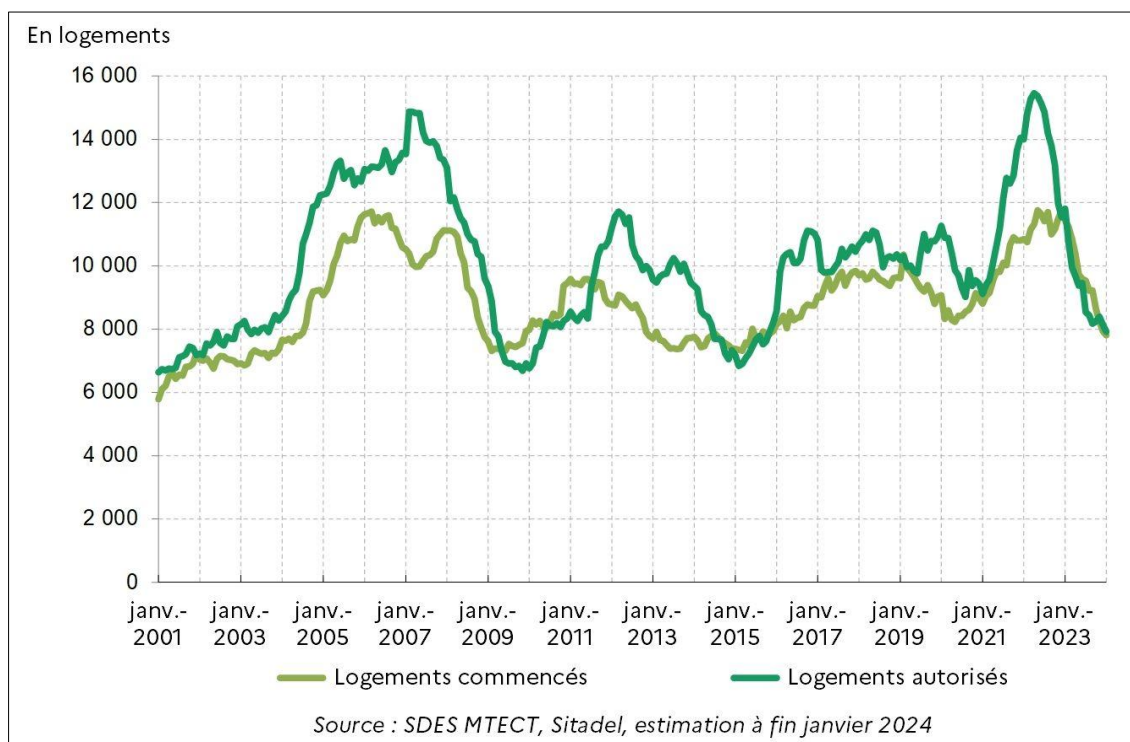
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier et des autorisations de logements en Ile-et-Vilaine en fort repli depuis mi-2022, et au niveau de fin 2015.

### Logements autorisés et commencés en Ile-et-Vilaine depuis 2001

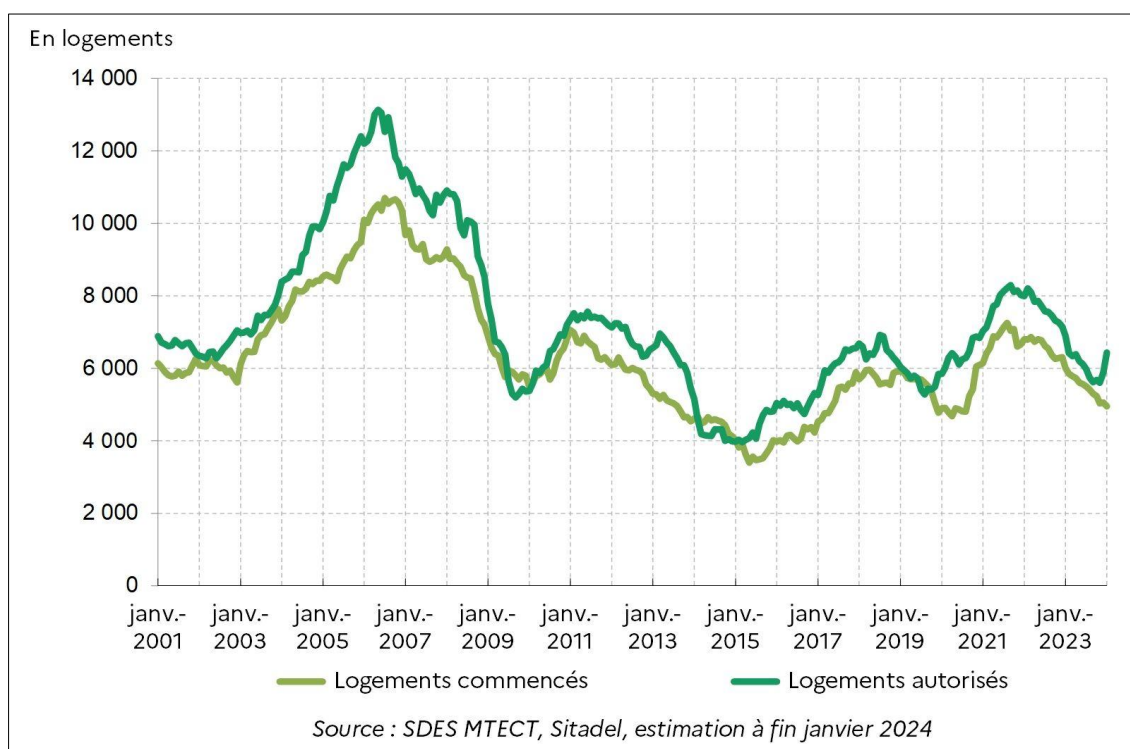
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier de logements dans le Morbihan, en fort repli depuis fin 2021, et au niveau de 2020.

### Logements autorisés et commencés dans le Morbihan depuis 2001

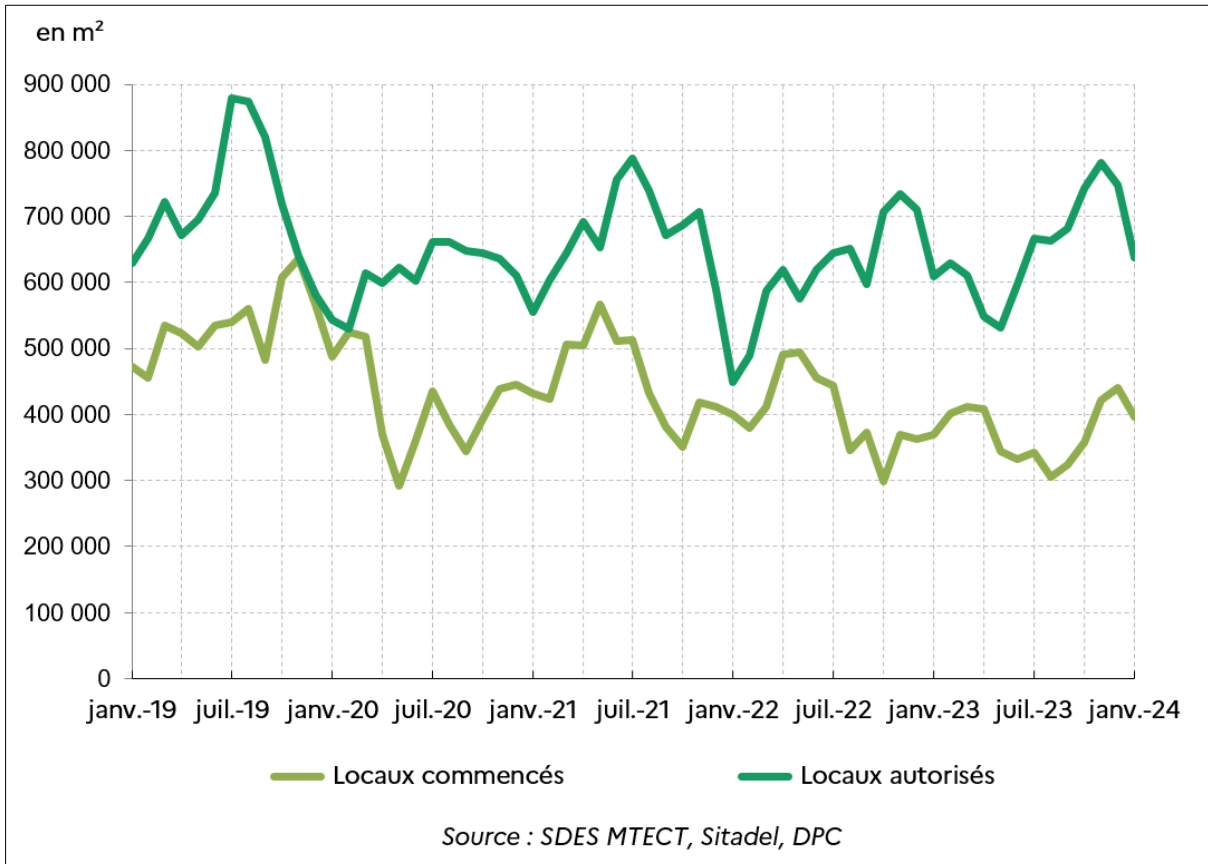
(cumulés sur 12 mois glissants)



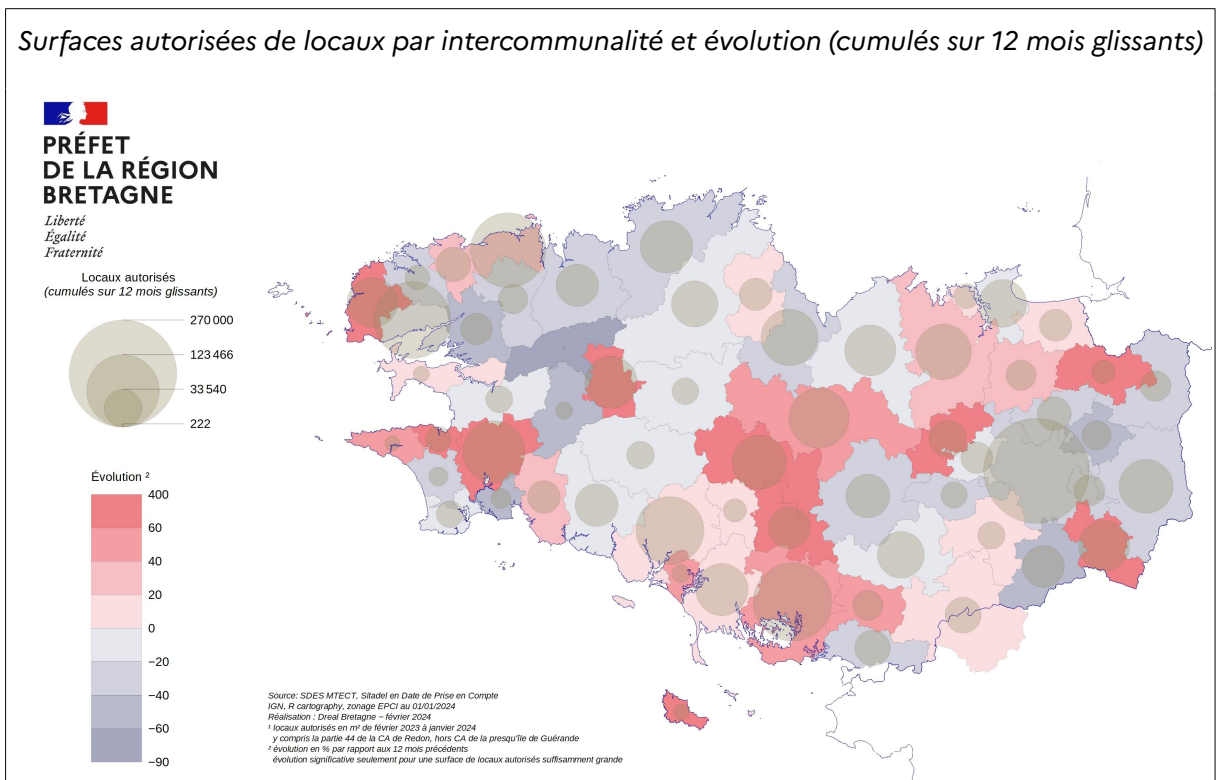
# Locaux

## Locaux autorisés et commencés en Bretagne depuis 2019

(cumulés sur 3 mois glissants)



## Une surface autorisée de locaux très contrastée selon les territoires.



# Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ **Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :**

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

## La base de données Sitadel

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

## Deux séries de données sur les logements sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

**Les séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

**Les séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

## Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ **Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle :** <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

## L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

**Les logements en résidence** sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants

- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

**Les logements ordinaires** sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
  - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
  - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

## Surfaces de locaux non résidentiels

Les surfaces de locaux non résidentiels présentées correspondent à la notion de surfaces de plancher, présente dans les documents d'urbanisme. Les surfaces des parkings et des aires de stationnement, même couverts, ne sont pas considérées comme de la surface de plancher.

Les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sitadel : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

## Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique  
10 rue Maurice Fabre  
CS 96 515  
35 065 Rennes Cedex  
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse  
Rédaction : Pascal Bocherel  
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)